

DEVOIRS FAITS

2023-2024



Le collège Alain Savary propose à tous les élèves volontaires de participer au dispositif « Devoirs faits », en fonction des plages disponibles de leur emploi du temps.

Ce temps d'étude est gratuit et permet aux collégiens de pouvoir travailler au calme, (faire ses exercices, apprendre ses leçons...), en étant aidé en fonction de leurs besoins.

L'accueil est assuré par des enseignants, des assistants d'éducation et/ou des animateurs suivant le planning présenté ci-dessous. Ils apportent essentiellement une aide méthodologique et une aide à la compréhension.

L'objectif pour l'élève est de devenir progressivement autonome dans la réalisation de ses devoirs en travaillant sur la méthodologie.

Lorsqu'un élève est inscrit à « devoirs faits », **sa présence est obligatoire et l'appel est fait sur pronote.**

L'élève est inscrit pour l'année scolaire.

Une désinscription sera possible avant chaque période de vacances sur demande écrite du responsable légal.

Un élève qui n'apporterait pas de travail, ne s'investirait pas dans le dispositif sortira du dispositif. La famille sera informée au préalable par messages pronote et/ou appels téléphoniques.

A noter, un élève qui poserait problème par son comportement pourrait se voir exclu du dispositif temporairement ou définitivement par le chef d'établissement.

Vie scolaire

Dossier suivi par
Mme ALBANO,
Principale Adjointe

Téléphone :

04 13 29 57 75

Mail :

ce.0131888g@ac-aix-
marseille.fr

Adresse :

1 av de Radolfzell
C.E.C.
Les Heures Claires
13808 ISTRES Cedex

Site du collège :

[clg-savary@ac-aix-
marseille.fr](mailto:clg-savary@ac-aix-marseille.fr)

Inscription à «Devoirs faits »

(à remettre à l'accueil du collège)

LE REPRESENTANT LEGAL :

Je soussigné représentant légal de l'enfant

Nom, Prénom,en classe de, sollicite son inscription à « devoirs faits », pour les créneaux horaires précisés ci-dessous.

Créneaux souhaités :(2 créneaux maximum possibles sous réserve de places disponibles)

Les **créneaux S0** sont réservés en fonction des priorités du service de la restauration scolaire.

	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
S0 12h30-13h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réservé aux 5 ^{ième} /4 ^{ième}		Réservé aux 4 ^{ième} /3 ^{ième}			Réservé aux 4 ^{ième} /3 ^{ième}		Réservé aux 5 ^{ième} /3 ^{ième}	
S3 15h55-16h50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Q1	Q2	Q1	Q2		Q1	Q2	Q1	Q2

J'ai pris connaissance des informations sur l'engagement de présence obligatoire, le signalement des absences exceptionnelles et les conditions de démission du dispositif.

Le / / Signature,

L'ELEVE :

Je soussigné m'engage à :

- Etre présent à chaque séance avec son agenda à jour.
- Prévoir et amener les cahiers et documents nécessaires pour ce temps de travail.
- Travailler avec sérieux et calme.
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.
- Poursuivre le travail à la maison lorsque cela est nécessaire.



Signature,

Attention : pour les élèves inscrits à « devoirs faits » l'après-midi et en l'absence d'un enseignant, l'heure de « devoirs faits » sera avancé d'1h ou de 2h afin d'éviter aux élèves d'attendre en étude.